

LE MOT DU PRÉSIDENT

« Pour l'exercice 2014, si les éléments produits permettent d'évaluer l'activité technique du concessionnaire, ils demeurent insuffisants et incomplets pour la partie comptable et financière de la concession et je le déplore.

Malgré tout, le service de distribution de gaz naturel est effectué dans des conditions satisfaisantes, selon des modalités globalement conformes au contrat de concession et avec une bonne qualité du service. Les indicateurs de continuité (nombre d'incidents, d'usagers coupés, la nature et localisation des dommages) sont stables et satisfaisants. Le nombre de réclamations diminue (-37 %) et leur traitement, vérifié sur échantillons, est satisfaisant.

L'application des nouvelles dispositions relatives aux interventions à proximité des ouvrages (réforme DT/DICT) en vue de les protéger, est tout à fait convenable et produit ses premiers effets. Aucun matériau à risque n'est répertorié sur les concessions. De tout cela, je me félicite.

On notera la persistance de défauts de cohérence d'inventaire technique et de ligne comptable. Ce sont environ 8 % du linéaire de canalisations et les branchements individuels d'immeuble qui ne sont pas du tout répertoriés. Et le concessionnaire ne prévoit guère de mesures de remise en cohérence à ce sujet. C'est inacceptable.

Les volumes de gaz distribués en 2014 sont en baisse. À cela, deux raisons : une rigueur hivernale moindre, mais aussi une sorte de désaffection du gaz sur certaines communes.

L'analyse comparative de la structure du réseau, de la répartition des branchements et du nombre de branchements inactifs (18 %) indique que l'action du concessionnaire en faveur des raccordements est insuffisante, notamment en termes de densification. La concertation avec le SICECO lors des premières études de rentabilité pour les nouvelles extensions reste un point important à traiter : le SICECO doit être systématiquement informé d'une demande d'extension du réseau afin de faire les bons choix avec la collectivité concernée. Le déploiement des compteurs communicants a commencé. L'ensemble du dispositif (compteurs, concentrateurs et système informatique associé) nécessite une attention particulière en termes d'inventaire technique et comptable car, en tant que biens de reprise, ils devront être rachetés en partie en fin de concession. Les modalités retenues par le concessionnaire présentent déjà des différences de représentativité, selon les équipements, qui sont contestables.

Du point de vue financier, les éléments du compte d'exploitation fourni sont insuffisants et peu détaillés. De plus, l'évolution des valeurs d'acquisition des ouvrages suit une tendance haussière importante.

Dans le domaine comptable, la plupart des chiffres avancés par le concessionnaire ne peuvent pas être vérifiés, faute de production des écritures de détail ou de certaines données. Les incohérences concernant les remises gratuites ont été expliquées mais malheureusement non corrigées, ce qui n'est pas acceptable.

Du fait de l'absence d'évolution notable quant aux points indiqués ci-dessus depuis 4 ans, le compte-rendu annuel d'activité au titre de l'année 2014 doit être considéré comme irrecevable. »

Jacques Jacquenet



L'essentiel

63 communes

Desservies en gaz et ayant délégué la compétence

14 918

Usagers

1 concessionnaire

GRDF et 1 contrat par commune dont 2 DSP

POINTS

- Organisation du réseau convaincante
- Indicateurs satisfaisants

POINTS

- Montant du droit du concédant invérifiable et compte d'exploitation insuffisant
- Interrogation concernant l'action du concessionnaire en vue de la densification du réseau
- Absence totale de concertation avec le SICECO pour les projets d'extensions
- Justification des prestations encore manquantes

POUR COMPRENDRE

Le SICECO, autorité organisatrice de la distribution publique de gaz

En France, les communes sont propriétaires des réseaux de distribution de gaz naturel. Sur le territoire de la Côte-d'Or, 63 communes raccordées ont confié l'organisation du service

public de distribution de gaz naturel au SICECO. Ce dernier est aussi appelé autorité concédante car l'exploitation du réseau gazier est déléguée à un concessionnaire, GRDF, à travers un cahier des charges de concession. Ce présent rapport rend compte, de façon synthétique, de la mission de contrôle qu'exerce le SICECO sur son concessionnaire GRDF.

Les cahiers des charges de concession

Chaque commune dispose de son propre contrat de concession dont 61 selon un cahier des charges « modèle 94 » (avant la réforme des marchés de l'énergie). La plupart d'entre eux ont d'ailleurs été renouvelés en 1997 pour 30 ans. 2 communes, Arceau et Izeure, l'ont signé selon une délégation de service public, respectivement en 2006 et 2007, pour la même durée.

Pour les usagers, les conditions techniques et financières sont cependant strictement identiques sur les 63 communes.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour vous aider à mieux comprendre cette synthèse, retrouvez toutes les définitions sur le site internet du SICECO (rubrique documentation / lexique) ou en flashant ce code avec votre tablette ou votre smartphone.



Syndicat d'Énergies de Côte-d'Or
9A rue René Char - BP 67454 - 21074 DIJON CEDEX
Tél. : 03 80 50 99 20 - Fax : 03 80 50 99 39
www.siceco.fr
contact@siceco.fr

Crédits photographiques : couverture : © Valdimir Semenov - Fotolia.com
intérieur : photo ci-dessus : © SICECO ; photo de fond : © Staffetta - Fotolia.com
Directeur de la publication : Jacques Jacquenet
Rédaction et mise en page : service communication
Dépôt légal : décembre 2016 - ISSN : 2264 - 8402
Tirage : 1 600 exemplaires - Impression : Sprint sur papier PEFC



@SICECO21
Suivez-nous sur Twitter !

<https://twitter.com/SICECO21>

Rendez-vous sur le site internet du SICECO en flashant ce code avec votre smartphone ou votre tablette



2015

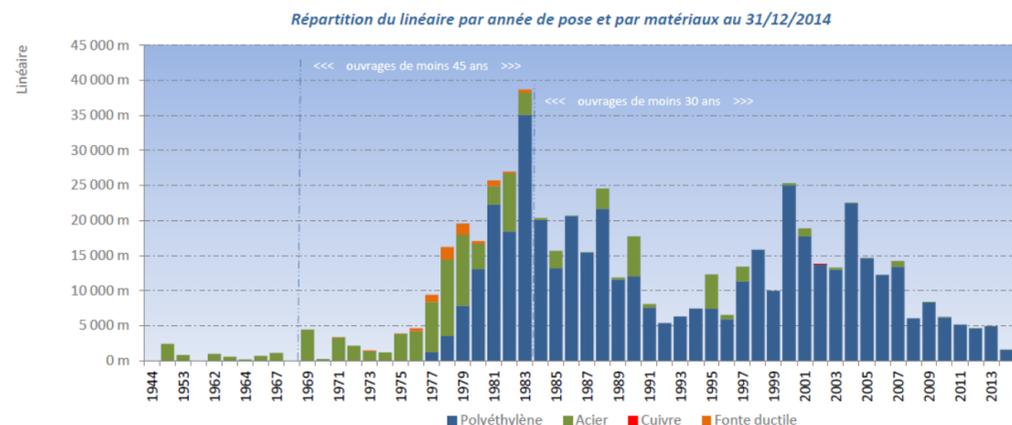
CONTRÔLE DE CONCESSION GAZ SYNTHÈSE PORTANT SUR L'EXERCICE 2014



siceco
Syndicat d'Énergies
de Côte-d'Or

LE PATRIMOINE

Longueur et nature des réseaux



Ce graphique montre qu'il y a eu deux grandes vagues de construction de l'infrastructure de distribution. Aujourd'hui, les travaux d'extension sont fortement ralentis (1 km de plus de réseau par rapport à l'exercice précédent).

Les canalisations sont exploitées à 98 % en moyenne pression B et C et à 2 % en basse pression.

Les travaux

Si on peut remarquer que le développement du réseau se classe au dessus de la moyenne nationale (pour des communes équivalentes), il reste néanmoins globalement modeste.

18,4 % des branchements restent inactifs.

Déploiement de Gazpar

GRDF a commencé à déployer son compteur communicant, Gazpar, sur la concession du SICECO. Ce nouveau matériel enregistre les consommations d'énergie et peut communiquer avec le système d'information du gestionnaire de réseau. Ainsi, un meilleur suivi pourra être assuré.

L'essentiel

565 km de réseau

462 km en polyéthylène
96 km en acier
7 km en fonte ductile

41 m

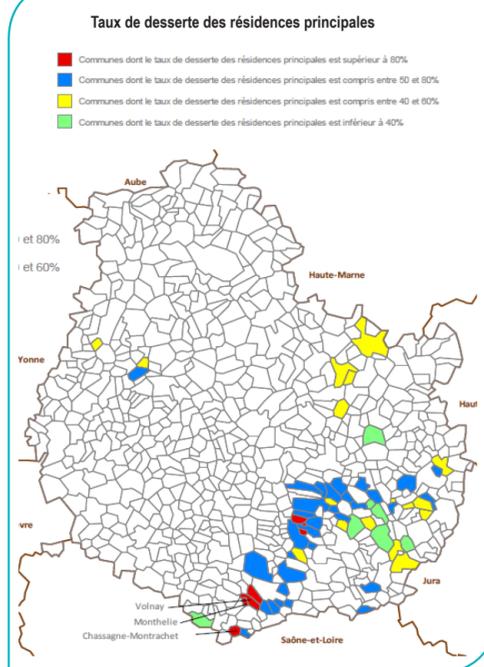
Linéaire de réseau moyen par usager

23,4 ans

D'âge moyen du réseau gaz

29

Postes de détente



LA SÉCURITÉ, LES USAGERS, LES CONSOMMATIONS

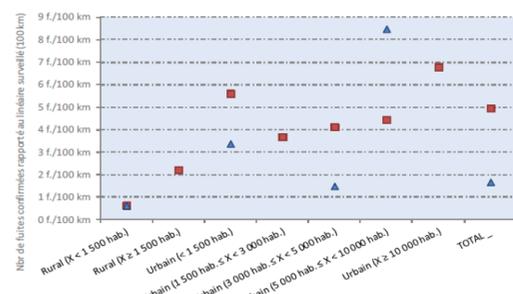
Les incidents

En 2014, les incidents ont été moins nombreux et s'élèvent à 171, même si ceux avec fuite ou explosion ont augmenté (8). Ces derniers n'ont, cependant, jamais dépassé la dizaine.

La majorité d'entre eux concernent les branchements, qu'ils soient individuels ou collectifs.

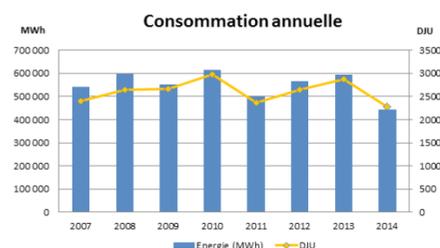
La surveillance

En 2014, 538 km de réseau ont été surveillés sur 58 communes de la concession. 13 fuites y ont été détectées.



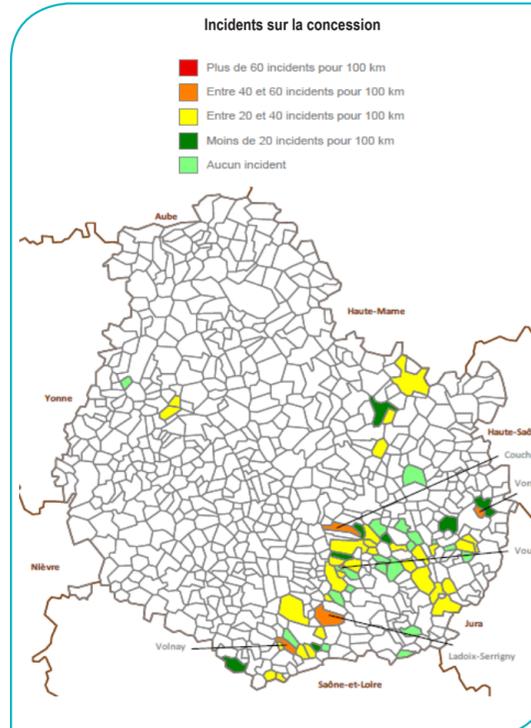
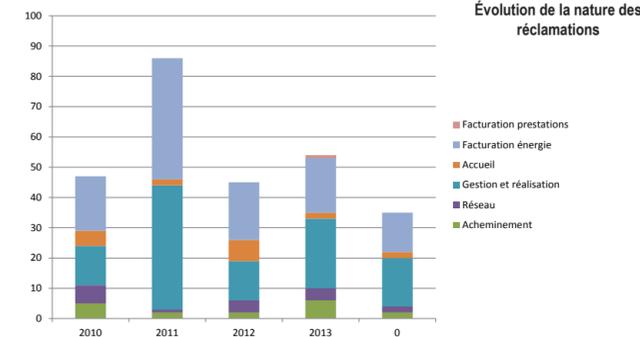
Les consommations

L'année 2014 est marquée par un recul très net des consommations, conséquence d'un hiver clément et du ralentissement économique.



Les réclamations

On dénombre 35 réclamations en 2014. Elles ont toutes été traitées dans les délais.



L'essentiel

171

Incidents sur le réseau

1,6

Usagers coupés par incident

538 km

De réseau surveillés

13

Fuites détectées

14 918

Usagers

445 000 MWh

D'énergie acheminée

11 400

Pouvoir calorifique moyen

LES DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES

Valeur de la concession

....	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Valeur brute (k€) (1)	33 336	33 885	35 564	37 205	38 209	39 130
Amortissements (k€) (2)	11 019	11 746	12 470	13 532	14 368	15 223
Valeur nette comptable (k€) (1)-(2)	22 317	22 139	23 094	23 673	23 841	23 907
Proportion amortie (2)/(1)	33 %	35 %	35 %	36 %	37 %	39 %
Valeur de remplacement indicative (k€)	71 519	73 293	77 540	79 249	85 804	87 581
Valeur d'actif brut / usagers (k€)	2 381	2 392	2 490	2 522	2 578	2 623

Du fait de l'absence de réponse à des demandes d'informations complémentaires, la vérification exhaustive des données patrimoniales comptables de la concession n'est pas possible et ne peut pas être validée.

Les investissements

Les coûts unitaires de construction pour le renouvellement du réseau sont en augmentation mais restent inférieurs aux moyennes des coûts constatés sur d'autres concessions. Par ailleurs l'activité restant faible, la représentativité des coûts est limitée. Le SICECO constate des anomalies dans les écritures et une rétention de l'information par le concessionnaire.

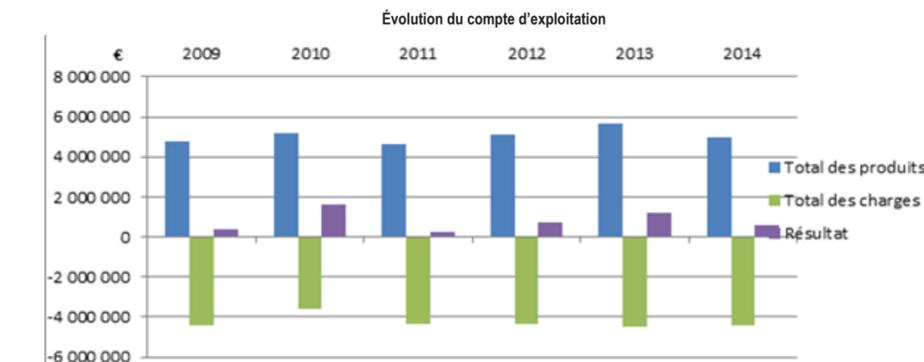
La comptabilité

Le résultat d'exploitation apparaît comme positif. Il représente 12 % du chiffre d'affaires (0,6 million d'euros) et est en baisse par rapport aux exercices précédents. Cette diminution est à mettre en corrélation avec une baisse des consommations.

Cependant, même si le SICECO a noté une amélioration du détail des recettes liées au catalogue des prestations, il dénonce encore une fois ce compte d'exploitation irrecevable en l'état, du fait de données manquantes. GRDF n'a pas d'obligation de produire un compte d'exploitation sur les concessions historiques. Pour autant, la livraison du CRAC est non conforme en ce qui concerne les DSP.

Le SICECO a identifié des anomalies dans la valorisation des biens ou la qualité de leur enregistrement (sur ou sous-valorisation, défaut pour les remises gratuites, évolutions anormales, etc, ...).

Concernant les concessions d'Arceau et Izeure, qui sont en DSP, le CRAC de GRDF ne répond pas aux obligations légales même si le concessionnaire conteste ce point.



Des anomalies d'écriture perdurent : remises gratuites, décalage des enregistrements comptables, compléments d'écritures ou des ouvrages anciens, Cela amène le SICECO à s'interroger sur la qualité des procédures d'immobilisation et de la représentativité des données annuelles.

Le compte droit du concédant reste invérifiable.

L'essentiel

39 130 k€

Valeur brute de la concession

2 623 €

Valeur brute par usager

39 %

Taux d'amortissement des ouvrages

11 700 k€

Droit du concédant